

POUR UNE  
AUTRE SOCIÉTÉ,  
UN AUTRE  
MODÈLE DE  
DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE



# Créer son ETT-ESS

*Session 1 – parcours « créer et reprendre des activités » - s'équiper*

David Guillerm, chargé de mission développement économique

Fouad HAMDA, directeur de TREMPLIN 73

Caroline CAPE, responsable d'agence, groupe CAP EMPLOI SERVICES



CERTIFIÉ CEDRE ISO 9001

# Introduction

## ▲ Enquête

### Avez-vous un projet de création d'ETT-ESS?

- Activité créée
- Dans les 6 mois
- Dans les 2 ans

### De plus en plus d'adhérents dans des projets de création!

- ▶ 33 adhérent-e-s sur 129 déclarent avoir un projet de création ou de diversification dans les 6 prochains mois (Baromètre du 2<sup>ème</sup> trimestre 2014) pour seulement 6 adhérent-e-s au 2<sup>ème</sup> trimestre 2013.
- ▶ 8 adhérent-e-s souhaitent reprendre une entreprise/association (2T2014)
- ▶ La majorité des projets concernent l'IAE cependant (2/3 des projets)

### Créer, diversifier, une « intuition » partagée par le réseau !

- ▶ Stratégie 12/17 : Développer un nouveau type d'entreprises créatrices de richesses et d'emploi pour tous
- ▶ Un décloisonnement de l'IAE vers des finalités élargies... notamment la contribution au développement du territoire. (environnement, amélioration du cadre de vie, maintien des activités , ...)

REAFFIRMER  
NOS VALEURS ET  
PRINCIPES  
D'ACTION

Stratégie  
12-17

RENFORCER ET  
RENOUVELER NOS  
MODES  
D'INTERVENTION

Stratégie  
12-17

MOBILISER CITOYENS,  
ELUS ET  
PARTENAIRES  
AUTOUR DE NOTRE  
PROJET

### 1- Faire vivre nos principes fondateurs affirmant la primauté de l'individu

- chaque personne recèle une richesse fondamentale à valoriser et développer ainsi que la capacité de participer aux activités et décisions qui la concernent
- chaque entreprise peut promouvoir les personnes, leur accès aux droits communs et à un statut digne ainsi que la solidarité et l'équité dans les rapports économiques et sociaux
- chaque territoire possède des richesses à développer au bénéfice de tous

### 2- Mettre en œuvre des principes d'action, gages d'efficacité

- coopération et co-construction
- transversalité et décloisonnement
- expérimentation et prospective
- représentation et participation
- équité et solidarité

### 1- Promouvoir les personnes, renforcer leurs capacités et leurs droits

- Renforcer le pouvoir d'agir individuel et collectif et développer les liens sociaux
- Favoriser, par le biais de l'emploi, l'accès aux droits communs et la reconnaissance sociale des personnes

### 2- Développer un nouveau type d'entreprise créatrice de richesses et d'emplois pour tous

- Développer dans les territoires de l'activité économique bénéficiant à tous
- Structurer des réponses qualitatives et durables à la problématique de l'emploi

### 3- Promouvoir des coopérations territoriales structurantes pour la réussite d'un nouveau modèle économique

- Initier et développer de nouveaux modes de coopération à l'échelle des territoires avec les collectivités, les entreprises et la société civile.
- Développer des services aux personnes et aux territoires répondant à des enjeux périphériques à l'emploi (mobilité, logement, culture, garde d'enfants...)

### 1- Promouvoir une citoyenneté active pour tous

- Imposer la représentation de tous, y compris les personnes précarisées, au sein des instances de consultation, de concertation et de décision des réseaux et territoires.
- Faire évoluer les discours concernant les personnes précarisées sur le marché du travail

### 2- Développer notre capacité d'influence individuelle et collective

- Promouvoir notre nouveau modèle de développement économique
- Orienter le débat public, impacter les politiques publiques et participer à l'élaboration des projets territoriaux



## II. Définition d'une ETT-ESS

### ▲ Contexte

Les ETT-ESS sont des entreprises de travail temporaire non conventionnées avec l'Etat (articles L.5132-2 et 5132-3 du code du travail). Elles n'ont donc pas l'obligation de travailler avec un public spécifique (agrément du public par Pôle emploi pour un parcours IAE).

L'ETT-ESS se caractérise par son projet social. Elle garantit l'accès aux droits résultant du statut de salarié et favorise les contrats de travail sécurisants, structurants en droits et garantissant un niveau de rémunération digne. Elle accroît le développement des compétences et des capacités de ses salariés. Elle promeut la participation des salariés à la vie et à la gouvernance de l'entreprise et garantit leur représentation en tant que salariés.

Ainsi, les ETT-ESS peuvent se donner comme projet de favoriser la continuité des parcours des personnes en insertion pour accéder à l'emploi pérenne après la période de 24 mois fixée par l'agrément. (Cette période étant parfois insuffisante pour permettre une réelle insertion des personnes en difficultés sociales et professionnelles). Le travail temporaire intervient donc comme un support d'insertion complémentaire en aval d'un parcours d'insertion.

## II. Définition d'une ETT-ESS

### Principes communs

COORACE propose la diffusion de ce nouveau modèle au sein de sa fédération et définit des principes communs aux ETT-ESS :

La primauté du travail sur le capital

La gestion démocratique

L'affectation des résultats à un projet social

75% du capital détenu in fine par des entreprises de l'ESS (groupement de personnes)

### Coopération ETTI/AI/ETT ESS

Les ETT-ESS coopèrent avec les structures de l'insertion par l'activité économique (AI – ETTI...) afin de sécuriser les parcours socio-professionnels. Au sein du réseau COORACE, des conventions de coopération sont formalisées entre ces entreprises.

## II. Définition d'une ETT-ESS

### ▲ Le FG2I

L'article L 124-8 précise que toute entreprise de travail temporaire est tenue, à tout moment de justifier d'une garantie financière.

Le montant de la garantie financière est fixé par la loi : il est égal à 8 % du dernier chiffre d'affaires annuel publié de l'ETT. Ce montant minimum de la garantie financière des entreprises de travail temporaire prévu à l'article L. 124-8-2 du code du travail a été **porté à 119 014 € pour l'année 2014**.

Le fonds de garantie mutualisé Crédit Coopératif/COORACE/France Active a pour but de **faciliter, par la mutualisation des fonds et la solidarité de ses membres, l'obtention de la délivrance de la garantie financière**.

L'octroi de cette garantie financière est possible dans le cas d'une ETT-ESS après validation du comité FG2I COORACE.

## III. Les outils

### ▲ Les outils disponibles

Des thèmes abordés et détaillés sous forme d'un support sur :

- La création d'activité : idée, étude du projet social, étude de marché, moyens mobilisés, montage économique et financier, cadre juridique et fiscal
- La reprise d'activité: le diagnostic de la reprise, l'évaluation de la cible, le plan de reprise, la gestion du changement.

Un fichier plan d'affaires de création ou de reprise.

Une formation et/ou un accompagnement



## III. Les outils

### ▲ Le kit: le plan d'affaire

Document de synthèse d'un projet, permettant de centraliser l'information du projet, de réaliser des projections économiques et ainsi vérifier les équilibres et enjeux, de gérer son projet en équipe et enfin de communiquer celui-ci pour trouver des partenaires et/ou des financeurs.

Le plan d'affaires traduit le modèle économique du projet.



## IV. L'accompagnement COORACE

### ▲ Présentation de l'accompagnement ETT-ESS

L'accompagnement prend la forme d'une formation-action et se structure en quatre journées :

- Trois journées d'accompagnement collectif qui permettent la formalisation individualisée du plan d'affaires ;
- Une journée de validation du plan d'affaires devant un comité d'experts composé de directeurs d'ETI et de partenaires financiers

## IV. L'accompagnement COORACE

### **Journée 1: partie commerciale**

projet social

Identifier et qualifier le marché, les concurrents, les contraintes

Définir une stratégie

Déterminer les actions commerciales à mettre en œuvre

Déterminer les moyens nécessaires

### **Journée 2 : partie financière**

Constitution capitaux propres

Le plan de financement

Le compte de résultat et bilan prévisionnel

Le plan de trésorerie

Le fonds de garantie bancaire COORACE

### **Journée 3 : partie juridique**

Choisir la structure juridique adaptée

Principaux critères de choix

Démarches administratives liées à l'ouverture

### **Journée 4 : validation du plan d'affaires**

## V. Témoignages

- ▲ **Témoignage d'une entreprise ayant suivi l'accompagnement et en cours de structuration d'une ETT-ESS**
- ▲ **Fouad HAMDIA, directeur de Tremplin 73**
  - Processus de création
  - Intérêts de l'accompagnement, plus-value
  - A quoi l'accompagnement ne peut pas répondre
  - Futures étapes

## V. Témoignages

- ▲ **Retour d'expérience d'une ETT-ESS déjà créée**
- ▲ **Caroline CAPE, groupe CAP EMPLOI SERVICES**
  - Processus de création et démarrage de l'activité
  - Résultats à ce jour
  - Difficultés rencontrées, conseils à donner

**Le parcours – Session 2 – 13h15 à 14h15**



Coopérer et mutualiser



Créer et reprendre des activités



Développer son offre de services

Faire évoluer son modèle économique

•DEBATTRE  
Coopérathon ? A vous de jouer !

•S'EQUIPER  
Des kits clés en main !

•S'EQUIPER  
Questions de marchés publics...

•DECOUVRIR  
La qualité, un outil de pilotage central ?

**Votant-e-s : rendez-vous en AGE dans l'auditorium**

